



VOTRE COMMUNE

Finances et développement durable



Le bouclage des comptes 2013 a débuté. Les autorités disposeront bientôt d'un exercice complet pour vérifier les hypothèses du budget prévisionnel et du budget 2013, ainsi que pour préparer le budget 2015 et la planification financière des années 2016 à 2019 dans de bien meilleures conditions. De cette manière, la santé financière de Val-de-Ruz pourra être mieux évaluée.

Le taux d'endettement net s'élevant à 185% à fin 2012 est préoccupant: cela signifie qu'il faut 1,85 année de rentrées fiscales pour renflouer la dette communale. Et la nouvelle loi sur les finances, actuellement sur la table du Grand Conseil, n'autorisera plus les communes qui dépassent la cote des 150% à s'endetter pour investir.

Rigueur et méthode seront donc toujours de mise et la politique financière se déploiera en planifications roulantes sur plusieurs années. Il y va des générations futures, des ressources financières et fiscales destinées à leurs besoins. C'est faire acte de développement durable et traduire en actes concrets des principes communément admis pour l'environnement et les ressources naturelles.

Claude-Henri Schaller, conseiller communal

Actualités

«Une commune en construction – Participons à son avenir!»

Une démarche pour perpétuer nos traditions démocratiques

Les quatre ateliers (habiter, vivre, entreprendre et découvrir) ont rendu la synthèse de leurs travaux au Conseil communal en novembre 2013. Ce dernier s'en est inspiré pour rédiger son programme de législature qui a été présenté et discuté au Conseil général du 12 décembre 2013.

Comme cela avait été promis lors de la séance de lancement du 28 août 2013, les Autorités de Val-de-Ruz ont donné un retour sur le suivi des ateliers aux participants les 22 et 23 janvier derniers.

Enfin, le 12 février 2014, un bilan de cette première étape de la démarche participative a été présenté à la population. Cette soirée a été animée par le directeur de l'Association du Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN), Daniel Grassi Pirrone, et elle a été honorée de la présence du Conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash, chef du département de l'économie et de l'action sociale, et du président du Conseil général de Val-de-Ruz Christian Blandenier.

Les représentants des quatre ateliers ont également été invités et ont fait part de leur satisfaction de retrouver, dans le programme de législature, la majorité des axes qui avaient été mis en évidence. Ils se sont également dits prêts à participer aux travaux de mise en œuvre des projets qui seront lancés par le Conseil communal.

Christian Blandenier s'est fait le porte-parole des membres du législatif communal pour dire que la démarche participative était accueillie favorablement et qu'elle permettait la création d'une cohésion nouvelle. Il a encore rappelé que la Commune de Val-de-Ruz devait se créer une identité propre.

Le Conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash s'est dit surpris de la rapidité avec laquelle cette démarche s'est réalisée, dans un état d'esprit exemplaire. «C'est très encourageant pour l'avenir de la Commune de Val-de-Ruz» a-t-il dit, osant même ajouter que «s'il n'était pas enraciné au Val-de-Travers, il pourrait s'installer au Val-de-Ruz, tant la vision d'avenir décrite dans le programme de législature lui donnait envie».

En dernière partie de soirée, le conseiller communal Claude-Henri Schaller a présenté la suite de la démarche, confirmant que la population serait toujours partie prenante dans la réalisation de

projets, au travers de nouveaux groupes de travail, de réseaux d'acteurs et de groupes d'usagers.

Toutes les personnes intéressées peuvent encore s'inscrire à l'adresse qualite.val-de-ruz@ne.ch.

Oui à la planification éolienne cantonale

Le 18 mai prochain, les citoyennes et citoyens neuchâtelois seront appelés à se prononcer sur l'initiative «Avenir des Crêtes: au peuple de décider!» et le contre-projet du Grand Conseil qui propose une modification de la législation en intégrant le concept éolien au décret de 1966 sur la protection des sites naturels du canton. Ce vote sera déterminant pour l'avenir des projets éoliens sur sol neuchâtelois et donc pour le développement d'une part importante du potentiel d'énergies renouvelables du territoire cantonal.

Pour Val-de-Ruz, l'enjeu est également très important. En effet, trois sites du plan directeur se trouvent sur le territoire communal: un site entre le canton de Neuchâtel et de Berne à La Joux-du-Plâne NE – l'Echelette BE, un deuxième au Montperreux et le troisième au Crêt-Meuron.

La consommation électrique annuelle de Val-de-Ruz s'élève à quelque 70 millions de kWh. Si l'on ne considère que le parc éolien de Montperreux, dont le potentiel de production des 9 éoliennes possibles s'élève à près de 70 millions kWh, l'autonomie énergétique de Val-de-Ruz en matière électrique serait atteinte. A ce jour, toutes les installations de production d'électricité «verte» en service sur le territoire communal fournissent 1,67 million de kWh, soit 2,4% d'autonomie.

La Commune a une carte importante à jouer dans ce domaine, raison pour laquelle elle s'est engagée dans le Comité cantonal de soutien Eolien et que la Commission communale de l'énergie se mobilisera sur le plan local. Le Conseil communal a répondu favorablement à une interpellation déposée par Les Verts allant dans ce sens lors de la séance du Conseil général du 17 février 2014. Il est à relever que lors de la campagne électorale des communales 2012, tous les groupes politiques en présence se sont déclarés favorables au développement durable et aux énergies renouvelables. Le Conseil communal a également intégré ces notions dans son programme de législature.

C'est donc avec un soutien politique fort que Val-de-Ruz s'engage dans la campagne en faveur du contre-projet du Grand Conseil.

Chantier de Dombresson

Les travaux de remplacement du cadastre souterrain et de réaménagement de la route cantonale 1003 Grand'Rue et La Champey à Dombresson ont repris et dans le courant du mois de mars, le trafic sur la Grand'Rue sera mis en bidirectionnel avec feux lumineux.

Afin de sécuriser le déplacement des écoliers sur les chemins de la Charrière et du Ruz Chasseran et dans le but de répondre aux inquiétudes dont nous ont fait part des parents, des mesures temporaires de restriction du trafic seront appliquées.

Ainsi, la circulation sera interdite dans les deux sens à tous les véhicules sur «Les Oeuches» et sur la Rue Dombresse à leur intersection avec le chemin du Ruz Chasseran jusqu'à la fin du mois de juillet 2014.

D'autre part, pendant toute la durée des travaux, il sera interdit aux voitures automobiles, aux motocycles et aux cyclomoteurs de circuler dans les deux sens sur le chemin de la Charrière, entre le croisement avec le chemin rural conduisant à l'immeuble Sous-le-Mont 2 et le chemin de La Champey à Villiers, excepté pour le trafic agricole, les services publics et de secours et les bordiers de la Charrière 8 et 9.

De plus amples informations parviendront aux habitants de Dombresson dans le courant du mois de mars.

Earth Hour 2014 – Val-de-Ruz premier de sa catégorie

Le montant des dépenses relatives à l'éclairage public en Suisse s'élève chaque année à 150 millions de francs – une somme qui pourrait être considérablement réduite, ce qui permettrait de concrétiser un peu plus le tournant énergétique. C'est pour cette raison que le WWF Suisse a intégré ce problème à l'action Earth Hour 2014.

Le WWF Suisse a invité à l'automne 2013 toutes les communes suisses à participer à une enquête portant sur les types d'éclairage et le courant utilisés ainsi que sur leur consommation d'électricité.

La Commune a participé à cette enquête et y a obtenu une très bonne note. En effet, elle est en tête du classement des localités de 10'000 à 30'000 habitants en affichant une consommation de 3.11 kWh par km de route éclairée, alors que la valeur seuil s'établit à 12 kWh.

Nous constatons que les efforts fournis dans certains villages avant la fusion, puis dans le cadre de l'assainissement du sol des 680 lampadaires entre 2013 et 2016 contribuent à ce succès. La configuration de la commune joue également certainement un rôle, car les consommations relevées dans les villages de moins de 10'000 habitants sont globalement inférieures, le seuil se situant à 8 kWh par km.

Pour les détails de l'enquête et participer au concours organisé par le WWF: <http://earthhour.wwf.ch/fr/earthhour/>.

Projet Solution

A la suite du résultat des votations du 9 février dernier sur la libre circulation des personnes, nous tenons à informer la population que le projet Solution n'est nullement remis en cause.

Les dossiers en cours d'examen à la Commission européenne seront finalisés dans les termes des contrats signés par les ayants droit.

Vie pratique

Scolarisation des élèves de la montagne

Lundi 10 mars s'est tenue au collège du Pâquier une séance d'information pour les parents des élèves habitant les Vieux-Prés, Derrière-Pertuis, la Joux-du-Plâne ainsi que le Pâquier. Le Conseil communal et la direction du Cercle scolaire de Val-de-Ruz ont souhaité revoir les lieux de scolarisation des enfants relevant de l'ancienne commune de Dombresson, afin de permettre aux huit élèves concernés d'être dans la même école que les autres enfants de leur voisinage proche. C'est pourquoi, dès la rentrée scolaire 2014, les élèves des Vieux-Prés seront scolarisés au collège de Chévard-Saint-Martin et les élèves de Derrière-Pertuis et de la Joux-du-Plâne rejoindront le collège du Pâquier.

D'autre part, les distances et durées de transport, ainsi que la sécurité seront améliorées, particulièrement en hiver, les circuits des bus de ramassage évitant dorénavant les endroits les plus dangereux.

Les élèves de 8^e années du Pâquier qui se rendront à l'école à Dombresson emprunteront dorénavant la ligne de bus les Bugnens-la Fontenelle, grâce à une harmonisation des horaires scolaires.

Manifestations

Cinéma «Connaissance du Monde» à Fontainemelon le mercredi 19 mars 2014 à 20h00

Dans le cadre du partenariat qui nous lie avec «Connaissance du Monde», nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film de Pierre Dubois «La Suisse – au cœur des Alpes» le mercredi 19 mars 2014 à 20h00 à la salle de spectacles de Fontainemelon. Vente des billets à l'entrée de la salle. Informations sous www.connaissancedumonde.com.



PISCINE D'ENGOLLON

La saison estivale sera bientôt de retour. Pensez à commander votre abonnement à prix réduit.

ABONNEMENT DECOUVERTE 2014

**** grande nouveauté ** : ces abonnements permettront aux bénéficiaires de se rendre gratuitement, du 17 mai au 19 décembre 2014, dans les deux autres piscines communales situées à Cernier (la Fontenelle) et aux Geneveys-sur-Coffrane (centre sportif).**

BULLETIN DE COMMANDE & TARIFS *prévente abonnement découverte 2014*				
Abonnements 2014 avec photo	Tarifs Val-de-Ruz	Nombre Val-de-Ruz	Tarifs hors Val-de-Ruz	Nombre hors Val-de-Ruz
Abonnement de saison adulte	CHF 95.00		CHF 115.00	
Abonnement de saison AVS	CHF 80.00		CHF 90.00	
Abonnement de saison enfant	CHF 50.00		CHF 55.00	
Abonnement de saison étudiant / apprenti	CHF 75.00		CHF 85.00	
Abonnement familial de saison :				
• 1 adulte – 1 enfant (jusqu'à 16 ans)	CHF 115.00		CHF 140.00	
• 1 adulte – 2 enfants (jusqu'à 16 ans)	CHF 140.00		CHF 170.00	
• 2 adultes – 1 enfant (jusqu'à 16 ans)	CHF 190.00		CHF 210.00	
• 2 adultes – 2 enfants (jusqu'à 16 ans)	CHF 200.00		CHF 230.00	
• 3 ^e enfant et suivants, par enfant	CHF 20.00		CHF 20.00	
Délai de commande et validité de l'offre : 30 avril 2014				
COORDONNEES POUR FACTURATION				
Nom :		Prénom :		
Adresse :		Localité :		
No de tél. :		Email :		
• Commandes par : ○ Email : loisirs.val-de-ruz@ne.ch ○ Courrier : Commune de Val-de-Ruz, Service des sports et loisirs, Epervier 6, 2053 Cernier • Les abonnements seront établis lors de votre 1^{ère} visite à la piscine d'Engollon contre présentation du justificatif de paiement.				

COMMANDE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées à l'achat de stères de hêtre ou de sapin voudront bien passer commande **jusqu'au 14 avril 2014**, au moyen du bulletin ci-dessous. **Ce bois frais ne pourra pas être brûlé avant l'hiver 2015-2016.**

Les dernières lignes du tableau sont prévues pour des commandes d'autres assortiments. Merci de fournir les indications relatives à vos souhaits. Votre garde forestier prendra contact avec vous le cas échéant pour vous faire une proposition de prix selon vos besoins.

BULLETIN DE COMMANDE

Quantité commandée	Longueur	Assortiments	Prix/stère	
..... stère(s)	Longueur grue	4 à 6 mètres (feuillu) (= CHF 62.- le m3)	CHF 45.00	Pris en forêt
..... stère(s)	Longueur grue	4 à 6 mètres (feuillu) (= CHF 62.- le m3 + transport)	CHF 60.00	Livré tel quel
..... stère(s)	1 m	Ballot (feuillu)	CHF 90.00*	Pris en forêt
..... stère(s)	1 m	Ballot (feuillu)	CHF 110.00*	Livré en ballot cerclé
..... stère(s)	25 cm	Bois de cheminée (feuillu)	CHF 140.00	Livré
..... stère(s)	33 cm	Bois de cheminée (feuillu)	CHF 135.00	Livré
..... stère(s)	50 cm	Bois de cheminée (feuillu)	CHF 130.00	Livré

* Pour les ballots de 1 m, rabais de quantité de 10 % à partir de 6 stères.

Les livraisons en "Big Bag" sont possibles. Une consigne de CHF 10.-- par sac sera facturée et remboursée lors de leur restitution en bon état au personnel forestier.

Nom : Prénom :
 Rue : Localité :
 Tél. privé : Natel :
 Courriel :
 Date : Signature :
 Remarque:

A retourner jusqu'au 14 avril 2014 à Commune de Val-de-Ruz, Service des travaux publics et forêts, Rue Chs-L'Eplattenier 1, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane ou à l'adresse tp.val-de-ruz@ne.ch